



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 23 MARS 2023

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Emilien LEONI, M. Jean-Louis MASSON, M. Hervé STASSINOS, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Yann TAINGUY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, Mme Kristelle VINCENT, Mme Christine SINQUIN, Mme MarieClaude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATESTTI, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, Mme Anne-Marie METAL, M. Gilles BALDACCHINO.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Valérie BATESTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Luc DE SAINT-SERNIN, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Anthony CIVETTINI, Mme Cécile MUSCHOTTI.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023.... | 7 |
| COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023..... | 7 |
| N° 23/03/001 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023..... | 7 |
| N° 23/03/002 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) POUR 2023..... | 9 |
| N° 23/03/003 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) VOTE DES TAUX 2023 | 10 |
| N° 23/03/004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE..... | 11 |
| N° 23/03/005 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE..... | 12 |
| N° 23/03/006 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE..... | 13 |
| N°23/03/007 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS..... | 13 |
| N° 23/03/008 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE A NIVEAU ET DE CONFORTEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES LE REVEST-LES-EAUX..... | 14 |
| N° 23/03/009 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI (CENAQ) DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR..... | 14 |
| N° 23/03/010 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/12/367 DU 15 DECEMBRE 2022..... | 15 |
| N° 23/03/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023..... | 15 |

| | | |
|--------------|---|----|
| N° 23/03/012 | CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA GARDE POUR « TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CRETE ET DE LA PAROI DU SITE REMARQUABLE DE LA FALAISE MASSACAN » - PHASE 2" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE..... | 16 |
| N° 23/03/013 | ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ... | 17 |
| N° 23/03/014 | PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... | 17 |
| N° 23/03/015 | CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2023..... | 18 |
| N° 23/03/016 | FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/401 DU 16 DECEMBRE 2021..... | 18 |
| N° 23/03/017 | ACTION RECOURSIRE AUPRES DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE..... | 19 |
| N° 23/03/018 | AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MILITAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU 2 NOVEMBRE 2004 PAR LE MINISTERE DES ARMEES - TOULON PALAIS DES SPORTS..... | 20 |
| N° 23/03/019 | AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 29 DECEMBRE 2022..... | 20 |
| N° 23/03/020 | DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023..... | 21 |
| N° 23/03/021 | CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU..... | 22 |
| N° 23/03/022 | DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... | 23 |
| N° 23/03/023 | CONSERVATOIRE TPM - ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024..... | 23 |
| N° 23/03/024 | FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR..... | 24 |

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| N° 23/03/025 | CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE METROPOLITAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE | 24 |
| N° 23/03/026 | AVENANT N°1 POUR LA PERIODE 2023-2025 A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2020-2022 RELATIVE A L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU VAR ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE..... | 25 |
| N° 23/03/027 | TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149 DU 28 JUIN 2022 ET N°22/12/354 DU 15 DECEMBRE 2022 POUR PRISE EN COMPTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE..... | 26 |
| N° 23/03/028 | RESTITUTION DE LA PARCELLE BH89 (50 738 M²) - LA BASTIDETTE - VILLE DE LA CRAU POUR UN PROJET DE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE) PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL | 30 |
| N° 23/03/029 | ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE CYBER - COMPUTER SECURITY INCIDENT RESPONSE TEAM (CSIRT) REGION SUD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... | 30 |
| N° 23/03/030 | DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... | 32 |
| N° 23/03/031 | DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT | 32 |
| N° 23/03/032 | APPROBATION DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" ET DE SES STATUTS..... | 33 |
| N° 23/03/033 | DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION TERRITORIALE "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR" | 34 |
| N° 23/03/034 | CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR (2023-2027) - ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET MAÎTRE D'OUVRAGE D'ACTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE..... | 35 |
| N° 23/03/035 | PRECISION DU MODE DE CALCUL HEBDOMADAIRE DE LA REDEVANCE SPECIALE INSTITUEE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES..... | 43 |

| | | |
|--------------|---|----|
| N° 23/03/036 | VILLE DE LA CRAU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - LA BASTIDETTE | 44 |
| N° 23/03/037 | VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL LOCAL D'URBANISME (PLU)..... | 44 |
| N° 23/03/038 | VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION D'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) | 45 |
| N° 23/03/039 | PLU DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITANT LES ABORDS RELATIF A LA PROTECTION DU FORT NAPOLEON SITUE A L'INTERIEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE "BALAGUIER - TAMARIS - LES SABLETTES - BAIE DU LAZARET" | 45 |
| N° 23/03/040 | VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - 2337 BOULEVARD DU FRONT DE MER - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N°0039 | 46 |
| N° 23/03/041 | VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - ALLEE AUREA - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES PARCELLES CADASTREES SECTION DE N° 114 ET ET 116 | 46 |
| N° 23/03/042 | CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET PHASE 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE..... | 47 |
| N° 23/03/043 | CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR L'ANNEE 2023 (DU MOIS DE FEVRIER A AVRIL 2023) | 49 |
| N° 23/03/044 | AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°IT 2002-1692 DU 26 AOUT 2002 RELATIVE AU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT DANS LES LIMITES DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE..... | 50 |
| N° 23/03/045 | CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU MISTRAL RELATIVE AU TRANSPORT DE PERSONNEL DES ARMEES ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA PRESQU'ILE DE SAINT-MANDRIER POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} MAI 2023 JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 | 51 |

La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien Ministre.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare notre séance du Conseil métropolitain ouverte et je vais demander à notre benjamine, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, de procéder à l'appel.

Mme VEYRAT-MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

(Il est procédé à l'appel)

M. LE PRESIDENT.- Merci, Béatrice. Mes chers collègues, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Je vais mettre à l'approbation le procès-verbal de la séance du 23 février 2023, ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance. Mes chers collègues, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Ils sont donc approuvés. Je vous en remercie.

Je passe la parole à Ange MUSSO pour la première délibération.

N° 23/03/001 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du vote des taux de la fiscalité locale pour 2023. Nous avons nos trois taxes habituelles :

- la taxe sur le foncier bâti qui est à 5 %,
- la taxe sur le foncier non bâti qui est à 10,13 %,
- la contribution foncière des entreprises, la CFE, qui est à 35,89 %.

Cette année, l'on se doit de fixer le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, qui était gelé depuis 2019 à 10,11 % ; c'était notre taux. Je vous propose pour cette année 2023 de conserver, de maintenir les taux aux montants fixés en 2022.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous voterons contre ces taux, principalement pour la partie de la taxe foncière. Pour rappel, l'année dernière, nous avons augmenté la taxe foncière de 25 % en modifiant le taux, le passant de 4 à 5 % ; l'effet escompté était de 6,5 M€ et le poids déterminé par habitant était aux alentours de 20 €, nous avait-on dit. Chacun a pu constater sur sa feuille d'impôt, sur sa taxe foncière, en tout cas tous les propriétaires, que l'augmentation de la part métropolitaine a été bien supérieure.

En maintenant ce taux de 5 % cette année, l'impôt pour la part métropolitaine, la taxe foncière des propriétaires ne sera pas constante. Elle va continuer à augmenter par l'évolution mécanique de l'augmentation des bases, assumée par l'État. C'est plus de 7 % au moins qui seront appliqués sur la taxe foncière au bénéfice des caisses de la Métropole. On peut discuter de la nécessité d'avoir des recettes, même l'exigence d'avoir des recettes fiscales pour pouvoir investir, mais en y regardant bien, cette obligation qui nous est faite procède de deux éléments : le premier, c'est le refus de l'État d'indexer sa DGF (les financements que l'État apporte à nos collectivités) sur l'inflation ; or, dans une période de forte inflation, les dépenses, mécaniquement, des collectivités comme celles de notre Métropole ou celle de nos Communes augmentent. L'État a refusé d'indexer cette DGF. Deuxième élément, c'est le choix, l'arbitrage de la Métropole concernant ses recettes et ses dépenses. A ce titre, nous ne sommes pas d'accord pour que l'exclusivité de l'effort soit faite sur les propriétaires.

En maintenant le taux augmenté l'année dernière, nous allons augmenter encore l'impôt, la taxe foncière de nos administrés et des propriétaires. Il y a eu la suppression de la taxe d'habitation, on a présenté ça comme un bénéfice, si chacun calcule, si chacun reprend, fait le bilan, dans tous les tableaux, dans tous nos budgets, le bénéfice soi-disant avancé n'en est jamais un pour les gens. Dans une période de crise, de crise sociale, de contestation, on peut en penser ce que l'on veut, le message que nous allons continuer à faire passer, c'est que rien ne change et donc on piquera toujours aux mêmes toujours plus d'argent, sans changer, sans jamais rien changer. Cela me fait penser hier à celui qui, au Journal de 13 h, nous expliquait que de toutes les manières, étant élu, il fera toujours ce qu'il voudra.

On pourrait discuter ensemble, c'est ce que l'on a fait à l'adoption du budget, de choix et d'orientation budgétaire différente, parfois d'économies, parfois d'autres recettes fiscales, mais sur ce maintien des taux, nous disons non. Nous voterons contre parce que, encore une fois, il n'est pas juste que ce soit toujours aux mêmes de payer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Navarranne, effectivement, nous avons augmenté d'un point la taxe foncière, ce qui nous a rapporté 6,5 M€.

Je dois vous dire que l'on vient de passer des périodes particulières et l'on s'en ressent, comme d'ailleurs les ménages et toutes les collectivités, quelles qu'elles soient, s'en ressentent également. Ne serait-ce que pour l'électricité, on a vu notre facture métropolitaine augmenter de 7 M€. La crise du Covid nous a coûté 20 M€. L'inflation que nous supportons, comme tous les ménages et comme toutes les collectivités, nous coûte 8 M€. Vous voyez que l'on est loin des 6,5 M€ que nous a ramené l'augmentation d'un point de la taxe foncière.

Avec cette augmentation, le taux de taxe foncière de Toulon Provence Méditerranée est le 12^e taux des 22 grandes Métropoles françaises. On n'est pas dans l'exagération, on est dans la moyenne des Métropoles françaises et c'est le 22^e taux des intercommunalités des 42 villes de plus de 100 000 habitants. Vous voyez qu'il était indispensable de faire cette augmentation de toute manière. Nous avons subi la Covid, nous subissons les hausses, et l'on n'est pas au bout de nos surprises, croyez-moi,

donc l'augmentation d'un point de la taxe foncière nous a apporté 6,5 M€ quand, à la sortie, la crise nous coûte près de 40 M€.

Il faut bien continuer à investir ; c'est ce que nous faisons. Il faut bien continuer à tenir notre territoire, à en faire un territoire attractif. Il y a le social, il y a l'économie, il y a la culture, il y a la vie des gens qu'il faut maintenir à niveau, et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons augmenté d'un point notre taxe foncière. C'est parce que nous étions vraiment obligés de le faire, ou alors on régressait durement. C'est une décision que nous avons prise, nous l'assumons totalement. Voyez que malgré cette augmentation, on est dans un taux moyen comparé aux grandes Métropoles françaises. Cette année, nous n'augmentons pas les taux. Après, vous votez contre, c'est votre droit.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Je vous en remercie. Je vais mettre aux voix cette délibération sur le maintien des taux tels que Ange MUSSO vous les a présentés, c'est-à-dire :

- la taxe sur le foncier bâti à 5 %,
- la taxe sur le non bâti à 10,13 %,
- la contribution CFE à 35,89 %.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 4

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

ABSTENTION : 2

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.

(Adoption à la majorité).

La délibération est adoptée, et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

N° 23/03/002 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) POUR 2023

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du vote du montant de la taxe GEMAPI, (la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour 2023. Depuis 2018, date de sa création, nous avons fixé son montant à 4,7 M€, ce qui correspond en moyenne à 11 € par habitant, alors que le plafond légal est fixé à 40 €.

Je vous propose donc de maintenir ce montant de 4,7 M€.

M. LE PRESIDENT.- La taxe GEMAPI est quelque chose d'important et d'essentiel. Il faut savoir que, là aussi, nous sommes très en deçà de tout ce qui se pratique sur l'ensemble du Département, dans des Communautés de communes ou
Conseil métropolitain – 23 mars 2023

d'agglomération elle est à 40 %, à 23 %, à 19 %, à 15 %, à 4 % Cœur du Var qui est la plus basse. Nous sommes la deuxième taxe GEMAPI la plus basse et, vous le savez, elle génère des investissements qui sont tous programmés dans l'année.

Je reviens sur la taxe foncière, et je vais vous donner quelques taux de grandes villes :

- Nice est à 6,40 %, nous sommes à 5 %,
- Toulouse est à 13,20 %, nous sommes à 5 %,
- Nantes est à 6,41 %, nous sommes à 5 %,
- Nancy est à 8,81 %, nous sommes à 5 %.

Vous voyez que le taux que nous avons est quand même un taux moyen par rapport à bien d'autres grandes villes ou grandes Métropoles françaises.

Pour la GEMAPI, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

N° 23/03/003 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) VOTE DES TAUX 2023

M. MUSSO. - Il s'agit du lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'on doit voter les taux pour 2023. Nous avons prévu de lisser en 2021 sur une période de six ans, en deux zones, de manière à ce que, sur les deux zones, nous ayons les mêmes taux, un taux par zone.

La première zone, c'est Toulon, Hyères et La Seyne, la deuxième zone c'est Carqueiranne, La Crau, La Garde, Le Pradet, La Valette, Le Revest, Six-Fours, Ollioules et Saint-Mandrier.

En ce qui concerne la première zone, pour 2023 :

- Toulon sera fixée à 11,86 %,
- Hyères-les-Palmiers à 12,21 %,
- La Seyne-sur-Mer à 11,29 %.

En ce qui concerne la zone 2 :

- Carqueiranne à 12,64 %,

- La Crau à 13,84 %,
- La Garde à 9,55 %,
- Le Pradet à 10,98 %,
- La Valette à 8,68 %,
- Le Revest à 13,78 %,
- Six-Fours à 8,81 %,
- Ollioules à 9,71 %,
- Saint-Mandrier à 8,57 %.

M. LE PRESIDENT.- Le lissage nous permettra d'arriver en 2027 sur une taxe d'enlèvement unique sur les deux zones ; il y a les trois grandes villes puis il y a les autres villes, ce qui est normal, elles n'ont pas le même nombre d'habitants. Pour la zone 1, on voudrait arriver en 2027 avec une taxe à 11,82 % et pour la zone 2, on souhaiterait arriver en 2027 à une taxe unique à 9,93 %. Chaque année, on progresse vers ce lissage.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

ABSTENTION : 2

Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION.

(Adoption à la majorité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

N° 23/03/004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit de l'approbation du compte de gestion 2021 ; ce n'est pas le compte de gestion 2022, c'est le compte de gestion 2021 que l'on doit approuver en 2023. Ce compte de gestion du comptable correspond exactement à toutes les écritures du compte administratif 2021 de l'Office de tourisme.

M. LE PRESIDENT.- Avant de mettre cette délibération aux voix, je n'ai pas vu si le Comptable est dans cette salle ? Je lui demande de sortir. S'il n'est pas là, je vais la mettre aux voix : mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

N° 23/03/005 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit de l'approbation du compte administratif 2021 de l'Office intercommunal de tourisme.

Le résultat de l'exercice 2021 seul présente, au titre de la section d'investissement, un déficit de 49 126,90 € et, au titre de la section d'exploitation, un excédent de 944 983,52 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2021 présente donc au titre de la section d'investissement un résultat cumulé de clôture de 603 207,38 € et, au titre de la section d'exploitation, un résultat cumulé de clôture de 2 898 673,73 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Ange.

N° 23/03/006 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit d'approuver le budget primitif 2023 de l'Office intercommunal de tourisme qui, pour la section de fonctionnement, s'équilibre à 6 811 000 € et, pour la section d'investissement, à 138 703 €.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, pas de remarques ? Je la mets aux voix. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La 7, Ange.

N°23/03/007 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

M. MUSSO.- Il s'agit de l'assujettissement à la TVA du budget annexe des transports. La nouvelle concession de délégation de service public relative à l'exploitation du service de transport terrestre et maritime de voyageurs de la Métropole prendra effet à compter du 1^{er} mai 2023. Compte tenu de la réglementation, du changement de délégataire et des conditions tarifaires et financières de ce contrat, il est nécessaire d'assujettir à la TVA le budget annexe Transports à compter de cette date.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Tu poursuis sur un dossier que tu connais très bien.

N° 23/03/008 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE A NIVEAU ET DE CONFORTMENT DU BARRAGE DE DARDENNES LE REVEST-LES-EAUX

M. MUSSO.- Il s'agit de la mise à jour des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'opération de mise à niveau et de confortement du barrage de Dardennes au Revest. Cette mise à jour n'a aucune incidence sur le montant ni sur la durée de l'autorisation de programme, il s'agit simplement de la clarification budgétaire des écritures comptables liées à l'avance forfaitaire nécessaire au traitement des décomptes généraux et définitifs des lots 1 et 2 en période de travaux de clôture budgétaire de fin d'année 2022.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

N° 23/03/009 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI (CENAQ) DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR

M. MUSSO.- Il s'agit de la mise à jour des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2020-2024 relative à la connexion électrique des navires à quai du port de Toulon Côte d'Azur. Ces modifications sont sans incidence sur le montant total de l'autorisation de programme. Ce sont des chiffres qui sont modifiés en fonction des années, mais le délai reste le même et le montant reste le même à 20 665 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Et les travaux avancent bien. L'usine qui va fabriquer cette électricité est une usine où, vraiment, la complexité à elle seule justifie de ce montant de plus de 20 M€, croyez-moi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Certains me disent : « Mais c'est long ! », ils s'imaginent que l'on va mettre une prise et que l'on va brancher les bateaux, mais il faut construire une véritable usine qui transforme l'électricité pour que les bateaux puissent se brancher. C'est une technicité énorme.

Ange, tu poursuis avec la 10.

N° 23/03/010 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/12/367 DU 15 DECEMBRE 2022

M. MUSSO.- Une actualisation d'autorisations de programme relatives au PLH. Il s'agit d'annuler et remplacer la délibération n° 22/12/367 du 15 décembre 2022 en raison d'une erreur matérielle relative au montant des mandats réalisés en 2022.

M. LE PRESIDENT.- Sur l'ensemble des mandats que nos services réalisent, il arrive qu'il y ait des erreurs matérielles, c'est le cas, on rectifie. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté.

Ange, la 11.

N° 23/03/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

M. MUSSO.- C'est la délibération modificative n° 1 du budget annexe Toulon Port de commerce. On met à jour le budget par rapport à la modification de l'autorisation de programme d'électrification des quais, cela ne concerne que l'investissement.

En 2023, la DM s'équilibre à 6 252 052 €. On augmente la tranche de travaux en 2023.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La suivante, Ange.

N° 23/03/012 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA GARDE POUR « TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CRETE ET DE LA PAROI DU SITE REMARQUABLE DE LA FALAISE MASSACAN » - PHASE 2" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO- Il s'agit d'attribuer un fonds de concours à la ville de La Garde pour travaux de confortement de la crête et de la paroi du site remarquable de la falaise de Massacan, la phase 2.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 495 186 € avec :

- une forte participation du fonds Barnier pour 1 197 689 €,
- une part de la Région Sud pour 125 000 €,
- une part du Département pour 225 000 €,
- et notre participation de TPM serait de 440 000 €.

M. LE PRESIDENT- C'est un dossier important cette falaise Massacan, Jean-Louis en a parlé très souvent. Tu as demandé la parole, Jean-Louis ? Tu peux rester là pour le vote, oui. Tu fais très bien, il vaut mieux, oh là là ! Tu fais bien de le vérifier, mais nous l'avions vérifié.

Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, c'est l'actualisation du tableau des effectifs.

N° 23/03/013 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- C'est la mise à jour, car il faut l'actualiser pour tenir compte :

- de la suppression d'emplois non pourvus, avec bien sûr un avis favorable du CST rendu le 3 mars 2023,
- de besoins liés à l'évolution de la Métropole,
- de besoins spécifiques au sein du Conservatoire.

Il est nécessaire de disposer des compétences en la matière et notamment d'un emploi de :

- Chargé de mission en maîtrise d'ouvrages, spécialité risques naturels,
- Chargé des relations avec les clubs et de la programmation événementielle du Palais des Sports,
- Chargé de mission environnement,
- 3 Rédacteurs Marchés publics, procédures formalisées et MAPA supérieurs à 90 000 €,
- Chargé d'opérations immobilières,
- Chargé de mission enquêtes mobilité et prospectives,
- Chef de service coordination budgétaire et administrative,
- Enseignant de discipline saxophone.

M. LE PRESIDENT.- Ainsi, le tableau des effectifs sera mis à jour. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

Il est adopté et je vous en remercie.

Toujours Ange, pour le rapport social unique.

N° 23/03/014 PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Présentation du rapport social unique que vous avez reçu, le RSU est établi autour de dix thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...) C'est l'outil de référence pour apprécier et suivre la situation de l'emploi d'une collectivité. Il a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 3 mars dernier et il est proposé de prendre acte de la présentation du

rapport social unique 2021, parce que l'on a toujours un retard d'une année, en fonction des données qui nous sont fournies, je pense, par l'INSEE.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques, mes chers collègues ? Alors, il est proposé de prendre acte de ce rapport, mais chaque fois je fais voter pour que l'on puisse approuver qu'on a pris acte. On a tous approuvé que l'on a pris acte ? Favorable ?

(Vote à main levée)

Il est pris acte de la présentation du rapport social unique.

Je vous en remercie.

La création des emplois saisonniers 2023 : nous allons arriver dans la préparation de l'été.

N° 23/03/015 CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2023

M. MUSSO.- Je vais vous proposer, comme chaque année, de créer des emplois saisonniers ; vous avez le tableau annexé au projet de délibération.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La 16, Ange.

N° 23/03/016 FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/401 DU 16 DECEMBRE 2021

M. MUSSO.- Le forfait mobilités durables. On a pris la décision le 16 décembre 2021 du versement d'une indemnité de 150 € par an, dès lors que les agents attestent avoir réalisé les trajets au moyen d'un de ces modes de déplacement doux (soit le covoiturage, soit le vélo), pendant un minimum de 100 jours par an. Le décret du 13 novembre 2022 a étendu le dispositif du forfait mobilité durable, aussi il est proposé de faire bénéficier les agents de la Métropole de ces nouvelles modalités d'éligibilité au forfait de mobilité durable dans les conditions suivantes :

- prise en compte de nouveaux modes de déplacements ouverts par le décret,
- éligibilité des agents contractuels de droit privé,
- possibilité de cumul avec le versement de la participation aux frais de transport,
- et la prise en compte du nouveau seuil de 30 jours avec un versement annuel correspondant à :
 - o 20 € lorsque le nombre de déplacements est de 30 à 59 jours pour l'année,

- 50 € lorsque le nombre de déplacements est de 60 à 99 jours,
- et toujours de 150 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention.

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Madame Rachel ROUSSEL.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La 17, Ange.

N° 23/03/017 ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE

M. MUSSO.- Il s'agit d'une action récursoire auprès de la ville de Hyères-les-Palmiers ; c'est le remboursement des frais engagés pour les agents métropolitains liés aux accidents du travail et maladies professionnelles reconnus imputables et survenus avant le transfert des agents à la Métropole. C'est un accord avec la ville d'Hyères et donc il convient de solliciter la ville d'Hyères pour le remboursement des sommes engagées par la Métropole pour un montant de 164 173,52 € pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 28 juin 2022.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, pas de remarques ? Cela a été négocié avec la ville d'Hyères. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Allez ! La 18.

N° 23/03/018 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MILITAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU 2 NOVEMBRE 2004 PAR LE MINISTERE DES ARMEES - TOULON PALAIS DES SPORTS

M. MUSSO.- Il s'agit de l'avenant n°1 dans la convention d'occupation temporaire du domaine public militaire constitutive de droits réels du 2 novembre 2004 par le Ministère des Armées, Toulon Palais des Sports. Il s'agit :

- d'acter le changement de bénéficiaire au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en lieu et place du Département,
- de régulariser la diminution de la surface mise à disposition de 187,50 m² suite au déplacement de la clôture située entre le terrain de sport militaire et le parking du Palais des Sports, ce qui porte la surface à 24 291,50 m².

M. LE PRESIDENT.- On se doit de passer cette délibération pour déplacer la clôture. Que voulez-vous, c'est ainsi ! Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Ange.

N° 23/03/019 AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 29 DECEMBRE 2022

M. MUSSO.- Il s'agit de donner un avis sur une demande de remise gracieuse déposée par le Comptable suite au jugement de la Chambre régionale des comptes du 29 décembre 2022. Au terme d'un prononcé de la Chambre régionale des comptes du 29 décembre 2022, le Comptable public du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon a été mis en débet pour 50 016,36 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Le comptable nous a sollicités de manière à voter une remise gracieuse de ce débet qui nécessite l'avis de l'Assemblée délibérante au motif que la mission d'ingénierie confiée en interne et validée par Délibération du Syndicat a bien été réalisée et qu'en tout état de cause, la Métropole qui, dans l'intervalle, s'est vu transférer la compétence ne subit pas le moindre préjudice financier de ce fait.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le Trésorier du SIAE dissout au moment du transfert de la compétence à la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Nous suivons cet avis, mes chers collègues : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI sortent de la salle.

Nathalie, Madame le Maire de la ville de La Seyne, à vous.

N° 23/03/020 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023

Mme BICAIS.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'Université de Toulon organise le renouvellement du Conseil de la faculté de droit. Outre l'élection des représentants des personnels et des usagers, un collège est constitué des personnalités extérieures, tel que vu par le Code de l'Éducation nationale et les statuts de l'Université de l'UTLN. Il est demandé à la Métropole de désigner deux représentants, un titulaire et son suppléant, de sexe masculin, au Conseil de la Faculté de Droit au titre des personnalités extérieures.

Les candidatures proposées sont celles :

- M. Mohamed MAHALI en tant que représentant titulaire,
- M. Robert CAVANNA en tant que suppléant.

Il est proposé de procéder à un vote à main levée, comme l'autorise l'article du Code général des collectivités territoriales en cas d'accord à l'unanimité du Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs MAHALI et CAVANNA sont sortis de la salle.

Est-ce que vous m'autorisez à faire pratiquer un vote à main levée ? Pas d'avis contraire ? Qui est favorable à main levée ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY,

Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2

Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI.

(Adoption à l'unanimité).

Ils sont désignés et je vous en remercie.

On va leur demander de rentrer, car c'est Monsieur CAVANNA qui doit parler pour la Délibération suivante : le choix du délégataire du service de collecte des eaux usées sur le territoire de La Crau.

Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI entrent dans la salle.

Je passe la parole à Monsieur CAVANNA.

N° 23/03/021 CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit du choix de délégataire du service de collecte des eaux usées sur La Crau avec une petite extension sur le quartier de Maraval à Solliès-Pont. C'est un contrat qui prend effet au 2 juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2028, pour un chiffre d'affaires estimé de 1 720 846 €. Au terme de la négociation, l'offre du candidat Compagnie des Eaux et de l'Ozone est la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la parole, Monsieur, bien sûr.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Nous savons que nous serons tous soumis à des pénuries d'eau de plus en plus importantes ; la réutilisation des eaux traitées va devenir primordiale. Dans des Communes comme La Crau, elle pourrait par exemple servir à l'irrigation. Si la Métropole reprenait en main, par une gestion publique, les services autour de l'eau, les profits pourraient peut-être servir à préparer cet avenir au lieu de servir des intérêts privés. Voilà notre opinion à « Toulon en commun ». Merci.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas de remarques. Mes chers collègues, je mets aux voix cette Délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 2

Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.

ABSTENTION : 4

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE,

Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à la majorité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Robert.

N° 23/03/022 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. CAVANNA.- Suite de la démission de Monsieur DURBANO, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission Culture et Patrimoine. Il vous est proposé la candidature de Monsieur CHARLOIS et, si tout le monde en est d'accord, nous pourrions procéder à cette désignation à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie. Nous changeons une personne qui était dans l'opposition pour une personne qui est dans l'opposition. C'est la règle d'équilibre.

La 23, c'est Ange qui revient.

N° 23/03/023 CONSERVATOIRE TPM - ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

M. MUSSO.- Il s'agit de l'adoption des droits de scolarité et location d'instruments pour notre Conservatoire. Il convient pour la rentrée scolaire 2023-2024 d'actualiser et réajuster les montants des droits de scolarité, les modalités d'application, les droits et conditions de location ou de prêt d'instruments en adéquation avec la mise à jour du règlement des études à la rentrée 2023-2024.

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues, le Conservatoire marche très bien avec combien de disciplines ? 75 disciplines, avec près de 5 000 élèves sur l'ensemble de notre territoire ! C'est, je crois, une réussite.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Madame Basma BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté et je vous en remercie.

Monsieur le Président MASSON, vous avez la parole.

**N° 23/03/024 FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES -
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit d'ajuster le règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes qui est en place depuis un peu plus de trois ans, suite à son transfert du Conseil départemental à la Métropole pour les jeunes de la Métropole. Parmi les modifications, je souligne le fait de pouvoir prendre en charge les jeunes de 18 ans jusqu'à l'âge de 26 ans, c'est donc une modification par rapport à l'ancien règlement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Madame Basma BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

Jean-Louis, tu poursuis.

**N° 23/03/025 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE METROPOLITAINE
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MASSON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est la convention territoriale globale métropolitaine. Ainsi, la Métropole TPM et la CAF du Var souhaitent conjuguer leurs efforts et renforcer leur collaboration au travers de la signature d'une convention territoriale globale métropolitaine pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous le savez, la CAF est un partenaire important et essentiel et, sur ces trois axes retenus, l'habitat, l'amélioration de la relation à l'utilisateur, le soutien à l'insertion sociale, ils participent activement à nos côtés.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Jean-David MARION,
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté et je vous en remercie.

Je repasse la parole à Monsieur CAVANNA.

Mesdames Edwige MARINO et Delphine GROSSO sortent de la salle.

**N° 23/03/026 AVENANT N°1 POUR LA PERIODE 2023-2025 A LA
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2020-2022 RELATIVE A
L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU VAR ET
DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. CAVANNA.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de prolonger le partenariat pour la période 2023-2025 avec le Département dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'habitat. En même temps, il convient de désigner un représentant de la Métropole ainsi que son suppléant au sein de cette instance.

Il vous est proposé : Madame MARINO et Madame GROSSO.

Là encore, si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à cette désignation à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques, mes chers collègues ? Je mets aux voix cette Délibération avec la désignation de Madame Edwige MARINO en tant que titulaire et Madame Delphine GROSSO en tant que suppléante. Avant de procéder au vote, elles sont sorties ? Oui, je m'en inquiète toujours. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3

Madame Edwige MARINO, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Delphine GROSSO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

Il est demandé à Mesdames MARINO et GROSSO de réintégrer leur place, et je donne la parole à Monsieur STASSINOS, Maire du Pradet.

Mesdames Edwige MARINO et Delphine GROSSO entrent dans la salle.

N° 23/03/027 TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149 DU 28 JUIN 2022 ET N°22/12/354 DU 15 DECEMBRE 2022 POUR PRISE EN COMPTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE

M. STASSINOS.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit suite à l'article 76 de la Loi de Finances de 2023 d'instaurer, comme le prévoit la Loi, une taxe de séjour additionnelle régionale, qui s'impose à trois Départements dans la Région : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var.

L'idée, c'est d'avoir une taxe additionnelle à hauteur de 34 % qui va s'ajouter à la taxe de séjour qui a été votée l'année dernière en délibération lors du Conseil métropolitain, qui s'ajoute à la taxe additionnelle du Département pour aider le tourisme au titre de la compétence du Département. Cette taxe va être reversée à la société qui va s'occuper de gérer les infrastructures de la prochaine LGV.

Cette taxe est récoltée par la Métropole et restituée pour une part au Département, pour une autre part à cette entreprise locale qui s'occupe de l'infrastructure LGV. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, c'est l'application de la Loi ; de toute manière, nous sommes contraints d'appliquer la Loi, c'est comme ça.

Vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE, bien sûr.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous ai écouté, Monsieur STASSINOS : « aider au tourisme » ; je ne suis pas sûr que d'instaurer une augmentation de taxe pour les touristes aide au tourisme. La ligne nouvelle, c'est un vieux projet ; historiquement, c'est la grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur, on l'a transformée en ligne nouvelle. C'est un gros budget et beaucoup de travaux sont nécessaires. On le sait, l'amélioration de ce qu'on appelle maintenant communément « le train du quotidien » est nécessaire. L'amélioration de l'accès à nos gares, la fluidité du trafic, c'est nécessaire, mais il y a toujours une

Conseil métropolitain – 23 mars 2023

obsession dans ce projet qui est celui de faire de la grande vitesse. Et donc, on va faire peser sur les touristes, par l'intermédiaire de l'augmentation de 34 % de la taxe de séjour, sur nos entreprises, puisque cette même Loi de Finances, c'est l'application de la Loi, je l'entends, cette même Loi de Finances prévoit aussi une taxe additionnelle sur les bureaux et les locaux professionnels, on va donc faire payer par le levier fiscal les touristes et les entreprises pour payer une petite partie de la grande vitesse. Dans ces financements, le train du quotidien est garanti, on a déjà les financements pour le train du quotidien, on a déjà les budgets et c'est du rôle de l'État d'aller trouver les financements. Ce n'est pas le rôle de nos Collectivités locales d'assurer le financement des voies de chemin de fer. C'est pourtant ce que l'on nous demande de faire en partie, puisque je rappelle que l'on finance aussi directement la ligne nouvelle, et puis indirectement, en prélevant une taxe de séjour complémentaire que l'on va reverser à cette structure. Je ne crois pas que ça aidera au tourisme. Je ne crois pas que la nécessité du train du quotidien et de l'évolution de ce train du quotidien doivent se soumettre à l'obsession de la grande vitesse pour gagner pour un Toulonnais ou pour quelqu'un de notre Métropole cinq, dix minutes de temps de transport entre Toulon et Paris. Les TER n'iront pas plus vite, eux, c'est juste gagner dix minutes entre Toulon et Paris qui devrait justifier de trouver encore plus d'argent par l'intermédiaire du levier fiscal pour se payer la grande vitesse.

Il y a d'autres responsables de collectivités qui se lèvent contre ces taxes, contre ce levier fiscal, les syndicats d'hôteliers se lèvent aussi contre ce levier fiscal. Alors, si telle est l'application de la Loi, soit, mais nous avons voté contre cette Loi de Finances et nous refuserons de participer favorablement à l'instauration de cette taxe complémentaire, encore une fois, qui ne se justifie pas au titre de la grande vitesse. Le train du quotidien, l'amélioration du TER, l'amélioration des nœuds ferroviaires autour de nos Agglomérations et de nos Métropoles est déjà financé. Cette taxe complémentaire, c'est pour la folie de la grande vitesse et nous la refusons.

M. LE PRESIDENT.- Je vais te passer la parole, Hervé.

Un, c'est une Loi, ce n'est pas nous qui la fixons, nous l'appliquons. Deux, il faut relativiser. Il faut savoir que l'augmentation qui est proposée et qui va s'appliquer dans nos différentes structures hôtelières, sur les personnes qui vont venir dans ces hôtels de tourisme, je vous en donne le pourcentage :

- pour un hôtel cinq étoiles, l'augmentation de 34 % représente par personne 0,79 €,
- dans un hôtel quatre étoiles, elle représente 0,67 €,
- pour un hôtel trois étoiles, qui est la norme moyenne que nous avons sur notre territoire, elle représente une augmentation de 0,44 €,
- pour un hôtel deux étoiles, elle représente une augmentation pour la personne qui viendra dans ces hôtels de 0,31 €.

Voilà ! Parce que l'on parle toujours de 34 %, ça fait lourd, mais voilà la réalité en euro.

D'autre part, il n'y a pas que la Ligne à Grande Vitesse, voilà les aménagements qui seront réalisés avec ce produit sur notre Réseau Express Métropolitain ou le RER toulonnais entre 2024 et 2030 :

- un aménagement d'un « origine/terminus » à l'est de Toulon en gare de Carnoules ;

- la création d'un « origine/terminus » à l'ouest de Toulon en gare de Saint-Cyr ; voyez que l'équilibre dépasse notre Métropole, mais quand on parle de tourisme, il peut y avoir des touristes à Carnoules qui partent dans le centre-Var magnifique ou le haut-Var merveilleux, la création d'un terminus à Saint-Cyr est une bonne chose également,
- la création de la dénivellation de la bifurcation de la Pauline par passage en terrier de la voie d'Hyères sous la ligne Marseille/Vintimille,
- l'aménagement à quatre voies en quai en gare de la Pauline.

La phase de travaux sur la Métropole pourrait donc débuter dès 2025. Après, il y aura certes la Ligne à Grande Vitesse, mais ces améliorations vont bénéficier, je le pense, à la Métropole et au Var.

Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

Vous vouliez la parole ? Allez-y, vous avez la possibilité, cela ne modifiera pas le vote.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie, mais juste on se rappelle que le projet, c'est 3,5 milliards qui sont déjà en grande partie financés, y compris et d'abord prioritairement pour ces aménagements, et qu'en fait cette taxe complémentaire qui est censée rapporter 40 M€ est, selon nous, une taxe qui n'est pas utile. Encore une fois, tous ces aménagements sont bien nécessaires et c'est du rôle de l'État, et déjà des contributions de nos Collectivités financent cela. Notre Métropole met la main à la poche pour financer cela. Aller chercher 40 millions dans la poche des touristes et aller chercher aussi dans la poche de nos entreprises pour uniquement la partie grande vitesse, c'est pour nous totalement superflu. Encore une fois, les aménagements sont déjà financés par les impôts de notre Collectivité au titre de ce que la Métropole va apporter au pot dans les travaux. Les 3,5 milliards d'euros sont en grande partie, en immense partie, financés et toujours par nos impôts. Rajouter cette taxe était à nos yeux vraiment inutile au titre juste de la grande vitesse.

M. LE PRESIDENT.- D'une manière ou d'une autre, c'est toujours le contribuable qui est sollicité. Si ce n'est pas aux touristes qui viennent, on demanderait une contribution supplémentaire à la Métropole ou aux Communes ou au Département, c'est clair.

Hervé, tu veux ajouter un mot ?

M. STASSINOS.- Je crois, Monsieur le Président, que vous avez répondu à l'essentiel. Juste pour répondre, cette taxe concernant les touristes, va quand même utiliser un certain nombre d'infrastructures ferroviaires. L'idée, c'est de créer de l'attractivité en rendant la Métropole, mais pas seulement la Métropole, plusieurs villes, ça a été évoqué, plusieurs villes du Département encore plus accessibles et on voit dans certaines régions des LGV, des lignes de TGV qui sont mises en place et qui ont participé au développement touristique de ces régions. C'est vraiment l'objectif de nos territoires au sens large, territoire régional, territoire métropolitain, territoire départemental.

L'idée, c'est bien de favoriser le tourisme ; quelque part, je trouve que c'est normal que l'usager qui peut être le touriste en paie une partie. Je note d'ailleurs qu'il y aura une délibération 42 tout à l'heure qui sera présentée par Gilles Vincent qui va parler d'un cofinancement. On voit que toutes les Collectivités sont partie prenante de ce financement de LGV, cela veut bien dire qu'il y a un intérêt d'aménagement du territoire, des territoires surtout pour favoriser cette mise en place, pour favoriser ce maillage de la LGV et au-delà, comme ça a été évoqué, des TER et des lignes

ferroviaires. On est dans une période où le développement durable n'a jamais été aussi prégnant, on a bien tous la sensation qu'il faut développer ce mode de transport au titre de plusieurs modes de déplacement doux et on est vraiment dans cette logique que je trouve assez naturelle.

Après, c'est un débat plus national que métropolitain, mais je trouve que c'est assez naturel de faire participer à la marge les touristes qui viennent voir notre beau territoire.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes le premier Département touristique de France et nous recevons plus de 12 millions de touristes par an.

Monsieur le Maire de la ville d'Hyères, Jean-Pierre, tu as la parole.

M. GIRAN.- Monsieur le Président, c'est la Loi, donc on va l'appliquer. Peut-être quand même un petit commentaire sur la distraction éventuelle des Parlementaires : est-ce que le taux doit être le même dans les trois Départements ? Je crois comprendre que la volonté, c'est d'accélérer les transitions entre Marseille et Nice, on est au milieu, et peut-être qu'un taux unique pour les trois départements pouvait faire l'objet d'une réflexion.

Où la réflexion me paraît encore plus nécessaire, c'est que l'on fait payer les ports ; alors la démonstration de Monsieur STASSINOS était pertinente et il disait : ça permet sur le continent d'aller plus vite d'une ville à l'autre, mais si on fait payer les ports, je ne vois pas comment le continent est en cause puisqu'on passe par la mer, il n'y a aucun effet direct, et cela risque d'être parfois un peu mal compris. Je voulais faire cette remarque, car c'est dommage quand même que, y compris les ports des Communes, tous les ports d'ailleurs, qu'ils soient ou non métropolitains, devront verser une taxe pour la ligne à grande vitesse sur le territoire. On est aux limites du paradoxe.

M. LE PRESIDENT.- Et du train au bateau. De toute manière, on peut redouter que l'on soit toujours mis à contribution, c'est vrai. C'est la raison pour laquelle vous voyez, quand on demande une augmentation minime de la taxe foncière, il faut faire face à tous ces problèmes-là, et nous essayons d'y faire face d'une manière équilibrée, entre le fonctionnement et l'investissement. Continuer à équiper, maintenir, investir, c'est quand même une priorité et, pour l'instant, la crise n'impacte pas sur la Métropole cette volonté. Autrement, on ferait subir aux citoyens la double peine si on ne continuait pas à les aider à travers chacun des douze Maires qui continuent à faire avancer sa Commune avec nos partenaires, le Département, la Région qui sont toujours présents et, sans eux, il serait difficile d'avancer.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 3

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA,
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

ABSTENTION : 2

Madame Chantal PORTUESE, Madame Rachel ROUSSEL.

(Adoption à la majorité).

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La suivante, Hervé.

N° 23/03/028 RESTITUTION DE LA PARCELLE BH89 (50 738 m²) - LA BASTIDETTE - VILLE DE LA CRAU POUR UN PROJET DE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE) PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le Département du Var souhaite réaliser un centre de l'enfance à La Crau. Pour ce faire, il convient aujourd'hui de restituer à la Commune de La Crau des parcelles sur lesquelles on a travaillé avec la Métropole pour essayer de les rendre propres à l'horticulture. On a beaucoup de difficultés, car autant la zone sud marche, autant la zone nord ne fonctionne pas, on n'arrive pas à rendre ces terres fiables et viables pour l'horticulture.

Il est proposé aujourd'hui de restituer ces parcelles à la Commune pour que ce projet de Centre de l'enfance puisse voir le jour sur le territoire de La Crau.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques, mes chers collègues ? On restitue donc ces terres à la Commune de La Crau. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION,
Monsieur Philippe LEROY.**

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté et je vous en remercie.

Messieurs Hervé STASSINOS et Amaury CHARRETON sortent de la salle.

Robert, tu reprends.

N° 23/03/029 ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE CYBER - COMPUTER SECURITY INCIDENT RESPONSE TEAM (CSIRT) REGION SUD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. CAVANNA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'adhérer à l'Association Urgence Cyber-CSIRT Région Sud dans le but d'apporter un premier niveau de réponse aux incidents cyber rencontrés aussi bien par les petites et moyennes entreprises que par les Collectivités, sachant que pour les trois premières années, il n'y a pas de cotisation attendue des membres, puisqu'il y a un financement assuré au niveau central. En même temps, il convient de désigner un représentant pour la Métropole ainsi que son suppléant.

Il vous est proposé : Monsieur STASSINOS et Monsieur CHARRETON. Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à cette désignation à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs STASSINOS et CHARRETON sont sortis.

Vous avez la parole.

M. NAVARRANNE.- Merci.

Pas de problème pour le vote à main levée. On a eu beaucoup d'échanges en Commission autour de cette thématique qui est une thématique très importante, et je remercie d'ailleurs le Président de la Commission, Hervé STASSINOS, d'avoir reporté le vote de cette Délibération pour avoir les éléments complémentaires et bien délibérer sur un projet complet. Encore merci, une fois n'est pas coutume.

Un trou dans la raquette simplement, mais toute la Commission en a eu largement conscience et donc c'est vrai que c'est l'évolution vers laquelle nous comptons bien travailler, celle que cette structure à laquelle on va confier la responsabilité à notre ancien Préfet maritime doit surtout venir agir sur les nuits et les week-ends. On le sait, en termes de menaces cyber pour nos Collectivités, certaines sont quand même mieux assurées que d'autres, puisque pour beaucoup de Collectivités, il y a un service de surveillance et de protection, y compris les soirées et les week-ends, mais pour beaucoup de nos PME c'est vrai qu'il y a ce trou dans la raquette, et cette structure qui pourrait servir de numéro d'urgence n'a pas prévu pour l'instant de fonctionner les nuits et les week-ends. C'est tout le travail qui sera amené à faire. C'est une bonne évolution, c'est une étape très importante, mais c'est vrai que cette évolution, et on en a tous convenu, sera à apporter sous la responsabilité de l'ancien Préfet maritime qui maîtrise, je crois, relativement bien ces sujets, et sera tout bénéfique. Je crois que la contribution que nous serons peut-être dans trois ans emmenés aussi à apporter sera, pour le coup, un investissement, une dotation qui ne souffrira pas de discussion, puisqu'on le sait, si on veut un territoire qui puisse continuer son développement et son attractivité, il faudra aussi répondre à cette question terrible qui est celle de nous protéger des attaques. On est tous, à titre individuel ou à titre collectif, dans nos entreprises ou nos collectivités, soumis à des attaques de plus en plus violentes, de plus en plus sournoises. Tout ce qui sera fait pour pouvoir apporter de l'assistance est toujours une très bonne chose. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- On n'était obligé de rien, mais je crois qu'en adhérant à cette Association on offre un service de plus aux entreprises, car effectivement la sécurité informatique est devenue une priorité aujourd'hui et nul n'est à l'abri d'une attaque, quelle qu'elle soit.

Mes chers collègues, je vais donc mettre aux voix cette délibération et les désignations d'Hervé STASSINOS et d'Amaury CHARRETON : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Monsieur Philippe LEROY.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3

**Monsieur Hervé STASSINOS, Monsieur Amaury CHARRETON,
Monsieur Jean-Pierre EMERIC.**

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Messieurs Hervé STASSINOS et Amaury CHARRETON entrent dans la salle.

Robert, tu poursuis.

**N° 23/03/030 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION
INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DE LA
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

M. CAVANNA.- Cette délibération vise à remplacer Monsieur DURBANO à la Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche ; il vous est proposé la candidature de M. CHARLOIS et, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder par un vote à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si Monsieur CHARLOIS doit sortir ? C'est bon ? D'accord. Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Pour la délibération suivante, je vais demander à Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle. Les sportifs sortent d'un pas décidé ! Allez, Robert.

Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL sortent de la salle.

**N° 23/03/031 DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE
DES FINANCEURS DU SPORT**

M. CAVANNA.- Après avoir créé la Conférence régionale du sport, l'État souhaite désormais créer la Conférence des financeurs. C'est une instance qui est chargée d'émettre un avis sur les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis. Dans ce cadre, il vous est proposé, comme pour la Conférence régionale du sport, de désigner :

- M. Laurent BONNET et M. Arnaud LATIL.

Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder par vote à main levée.

M. LE PRESIDENT.- On peut ? Pas de remarques contraires ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2

Monsieur Arnaud LATIL, Monsieur Laurent BONNET.

(Adoption à l'unanimité).

Ils sont désignés, elle est adoptée.

Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL entrent dans la salle.

Je vais passer la parole à Gilles Vincent, le Maire de Saint-Mandrier.

N° 23/03/032 APPROBATION DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" ET DE SES STATUTS

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'approbation de la création de l'établissement Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement de notre Région. Il faut savoir qu'aujourd'hui, un Syndicat mixte regroupait l'Agence régionale pour l'environnement (l'ARPE) et une Agence régionale pour la biodiversité, l'ARB. Il est proposé par la Région, en lien avec ses partenaires, de renforcer et élargir la gouvernance de l'Agence régionale pour l'environnement et de l'Agence régionale de la biodiversité en créant un Etablissement Public de Coopération Environnementale par transformation du Syndicat mixte existant comprenant : la Région, l'Office français de la biodiversité, l'État, le Département du Vaucluse, celui des Alpes-de-Haute-Provence, la Métropole Nice Côte d'Azur, notre Métropole et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

L'objectif est d'accroître et d'améliorer les connaissances sur l'environnement, leur diffusion, la sensibilisation et l'information du public, d'apporter un concours scientifique et technique aux pouvoirs publics, d'assurer la conservation de l'espèce ou la mise en place d'actions visant à préserver la biodiversité et restaurer les milieux naturels.

Compte tenu des espaces naturels que nous avons, notamment sur les Salins, il nous est apparu important d'adhérer à cette nouvelle structure.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'avis contraire, je vais le mettre aux voix, mes chers collègues : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL,
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

(Adoption à l'unanimité).

Elle est ainsi adoptée.

Je vais demander à Gilles VINCENT de sortir de la salle et je vais rendre la parole à Robert Cavanna : Robert.

Monsieur Gilles VINCENT sort de la salle.

**N° 23/03/033 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION TERRITORIALE "AGENCE
REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR"**

M. CAVANNA.- C'est la suite de la Délibération précédente. Il y a lieu de désigner un représentant au sein de la nouvelle structure et il nous est proposé la candidature de M. Gilles VINCENT ; sa désignation pourra se faire à main levée, si tout le monde en est d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Gilles VINCENT est sorti. Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE,
Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur
Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles
BALDACCHINO.**

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Monsieur Gilles VINCENT.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée. On va demander à M. Gilles Vincent de réintégrer la salle, car il va prendre la parole pour un dossier qu'il connaît très bien, c'est le contrat de baie.

Monsieur Gilles VINCENT entre dans la salle.

Monsieur Jean-Pierre COLIN quitte la salle et donne procuration à Madame Corinne CHENET.

N° 23/03/034 CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR (2023-2027) - ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET MAÎTRE D'OUVRAGE D'ACTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais aborder avec vous le contrat de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or. Très simplement, le contrat de baie est né en 1995, nous avons à l'époque fait un colloque à Saint-Mandrier, la rade de Toulon était malade et tous les médecins penchés à son chevet, tous des spécialistes, avaient dit : la seule solution, c'est un contrat de baie. Et donc, en 1995, nous avons décidé de mettre en place un contrat de baie et ce contrat est arrivé en 2002. Nous avons lancé ce tout premier contrat, le quatrième en France, il y en avait très peu d'ailleurs : il y avait l'étang de Thau, la Rance et Brest. Nous avons fait ce contrat de 2002 à 2009 et cela a été un très grand succès, puisque je rappelle que c'est du volontariat : les maîtres d'ouvrage acceptent d'inscrire leurs actions dans le cadre de ce contrat.

Le constat, c'est que finalement, même si l'on n'est pas arrivé à 100 % de réalisation, on était aux alentours de 70 % et sur les 112 M€ qui étaient le total des actions (je crois qu'il y en avait 150 à l'époque), on avait quand même eu une belle réalisation et avec des enjeux majeurs.

M. LE PRESIDENT.- 138 actions maintenant, mais à l'époque il y en avait ?

M. VINCENT.- 150 en France. On a fait des opérations qui sont vraiment intéressantes, notamment on a sauvé la mytiliculture dans la baie du Lazaret, toutes les actions sur les stations d'épuration, sur l'assainissement, etc.

Ce contrat de baie qui s'est arrêté en 2009 s'est poursuivi avec un deuxième contrat de la rade de Toulon de 2013 à 2018.

M. LE PRESIDENT.- Toulon et la baie des Îles d'Or également.

M. VINCENT.- Alors on y est venu après, puisque l'on a fait un troisième contrat dans la rade de Toulon qui s'est appelé le Contrat métropolitain, de 2020 à 2021. On a estimé que sur notre Métropole qui allait jusqu'à Hyères et un bassin versant qui allait au-delà d'Hyères, il était normal que l'on fasse un contrat de baie des Îles d'Or avec une problématique tout à fait différente, mais néanmoins très intéressante. C'est ainsi que nous avons fait un contrat de baie des Îles d'Or 2016-2021. Aujourd'hui, il vous est proposé de rassembler ces deux contrats et de n'en faire qu'un sur l'ensemble du territoire de la Métropole, en débordant un peu au niveau d'Hyères, puisque nous englobons les villes de La Londe et de Bormes.

Je rappelle l'intérêt de ces contrats, notamment d'avoir une traduction opérationnelle d'objectifs partagés ; quand on dit « partagés », c'est-à-dire que l'on rassemble tous les acteurs qui sont, soit dans une baie, soit aux Îles d'Or, la Marine nationale par exemple, les pêcheurs, les aquaculteurs, les mytiliculteurs, les plaisanciers, etc. Tout le monde est assis autour d'une table pour essayer de faire avancer des projets dont l'objectif est de réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux. Je rappelle que nous avons 55 plages dans notre Métropole qui ont, toutes, tous les critères pour avoir le Pavillon bleu. Lorsqu'une plage est polluée, en trois heures on sait si

effectivement elle est polluée ou si c'est dû à un phénomène naturel comme une décomposition des algues.

Nous garantissons une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau pour mieux nous adapter aux changements climatiques. Nous gérons durablement les milieux aquatiques continentaux en lien avec la prévention des risques et nous gérons durablement l'interface terre-mer et le milieu marin ; là, c'est important parce que tout ce qui arrive du bassin versant se déverse en mer, donc si l'on veut avoir une bonne qualité des eaux, il faut aussi intervenir sur le bassin versant.

Nous avons aussi deux enjeux transversaux qui sont de renforcer la prise en compte des enjeux de l'eau dans des documents d'urbanisme et d'animer le contrat de baie, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche. Là, c'est la Métropole qui a cette mission.

Nous sommes en train (vous l'avez eu) de déposer notre contrat de baie au niveau du Comité de bassin pour que l'on ait un agrément. En général, nous avons toujours l'agrément, nous sommes d'ailleurs félicités pour toutes les actions que nous menons. Hier, j'intervenais dans un colloque sur les contrats de baie, notre contrat de baie a servi à la naissance de plusieurs contrats de baie : un à Tanger, Marseille, Nice, Gênes, on a eu des contacts avec le Liban, avec le Vietnam, etc. Le contrat de baie est un véritable instrument pour permettre une gestion durable de la qualité des eaux dans une rade.

Ce que je vous propose, c'est de nous donner l'autorisation, Monsieur le Président, de présenter ce dossier de telle façon que nous ayons un nouvel agrément par le Comité de bassin. A cette occasion, je voudrais remercier les services de Christine MORICE, notamment Laure MARAVAL et Magali ROUX qui ont fait un travail exemplaire depuis quelques mois et qui vont continuer d'ailleurs pour que l'on puisse présenter ce dossier qui, je le rappelle, devra être voté par toutes les Communes qui sont membres du Comité de baie. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Ces 80 opérations sont inscrites dans ce contrat pour un montant de 89,1 M€, c'est très important.

M. VINCENT.- En sachant que nos partenaires, il y en a un à mes côtés c'est le Département, il y a la Région...

M. LE PRESIDENT.- Toujours !

M. VINCENT.- Avec aussi l'Agence de l'eau, ceux-ci sont réunis dans un Comité technique et financier, et nous avons aussi un conseil scientifique qui est présidé par une personne qui a une bonne connaissance des contrats de baie, entourée par des personnes spécialisées dans certains domaines et qui touchent tous aux actions du contrat de baie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous passe la parole, Monsieur.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour cet exposé. 238 actions toutes fort utiles et c'est bien ; peut-être qu'une hiérarchisation des actions serait plus facile pour mettre en avant les priorités, par exemple, quand on parle des bassins versants, les actions liées aux économies d'eau sont essentielles de nos jours. Nous ne savons pas si nous aurons assez d'eau tout l'été. Si le barrage de Carcès venait à être à sec, pas sûr qu'il y ait assez d'eau du côté

du canal de Provence pour nous alimenter en secours. La sécheresse annoncée ne s'arrête pas aux limites du Var. Économisons l'eau, désartificialisons les sols pour que les pluies aillent remplir nos nappes phréatiques au lieu de se jeter dans la mer.

Une autre action me semble essentielle au niveau d'un contrat de baie, c'est la réduction de la pollution par les navires. La pollution atmosphérique reste l'une des préoccupations environnementales les plus sensibles et les plus préjudiciables. Selon un rapport publié par l'OMS et l'OCDE en 2010, la pollution de l'air ambiant était toujours responsable d'environ 500 000 décès prématurés en Europe ; si l'on ramène ce chiffre à la population de la Métropole, nous avons chaque année environ 500 personnes qui meurent à cause de la pollution atmosphérique. C'est la troisième cause de mortalité.

De nombreuses stratégies sont mises en œuvre pour lutter contre ce fléau, mais le transport maritime échappe à beaucoup de contraintes, comparé aux autres secteurs polluants. Les impacts sur la qualité de l'air sont pourtant très importants sur les villes portuaires. Oui, je sais, ça avance à Toulon avec la réduction du taux d'oxyde de soufre, l'électrification des quais, mais nous sommes loin du compte. A Marseille, Corsica Linea fait construire des bateaux neufs utilisant du GNL, gage d'absence de rejets toxiques ; à Toulon, pourquoi restons-nous silencieux quand la Corsica Ferries continue à acheter de vieux navires et à les ripoliner, leur credo étant uniquement le low cost. Pendant ce temps, nous apprenons que la CCI se réjouit du nombre d'escales de navires de croisière en 2023 : 36 au centre-ville de Toulon, 47 au pôle d'armement à La Seyne dont 9 escales de plus de 4 000 passagers. Un défilé de bus de croisiéristes qui passent devant la Mairie de La Seyne pour aller en excursion à Saint-Tropez ou Aix-en-Provence ne me semble ni utile pour notre économie, ni une bonne amélioration de la qualité de l'air, sans compter les 1 200 rotations de ferries annuelles et leur flot de véhicules transportés (650 000 par an plus 30 000 camions). La synthèse de l'étude SECA MED montre bien l'importance d'agir vite et en profondeur. Monsieur le Président, je suis sûr que vous l'avez déjà lue, mais je vais vous l'envoyer ce soir pour une relecture attentive.

Alors oui, je voterai ce contrat de baie, car les actions proposées sont très bonnes, mais n'oubliez pas que c'est vous qui détenez entre vos mains la possibilité d'améliorer la santé des Toulonnais en agissant avec détermination sur la réglementation des escales dans la rade et la Métropole.

Je terminerai avec l'image qui m'est venue pour illustrer la politique actuelle autour des ferries et des navires dans la rade : cela me fait penser à un fumeur qui se réjouirait de passer d'un paquet par jour à deux paquets par jour pour faire marcher l'économie de son buraliste.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut pas vous laisser dire que, à cause de la qualité de l'air sur la Métropole, il meurt 500 personnes. On ne peut absolument pas vous laisser dire cela, quoique finalement, vous pouvez m'accuser, je suis responsable de la mort de 500 personnes, au point où j'en suis... Il faut avoir les épaules solides lorsqu'on a des responsabilités.

Je voudrais vous dire que depuis 2018, sur la Métropole, aucune station de mesure ne dépasse la moyenne annuelle réglementaire en oxydes d'azote.

- Toutes les stations de mesure montrent des diminutions importantes entre 2007 et 2022, allant de 36 % à 73 % ! Voilà la réalité de l'air que nous respirons sur notre territoire.

- La diminution la plus manifeste porte sur le polluant dioxyde de soufre SO₂, ce sont les rejets industriels, routiers, les fumées, avec - 73 % ! Cela montre bien que l'on a fait des progrès.
- La baisse de 54 % de particules fines depuis 2009 fait de Toulon la cinquième grande ville de France où la qualité de l'air s'est le plus améliorée.

Je sais que ce sont des chiffres qui vous contrarient, mais la réalité est là : on ne meurt pas à Toulon à cause de la qualité de l'air, parce que si on meurt à Toulon, qu'est-ce qui se passe ailleurs, puisque nous sommes la 5^e ville où la qualité de l'air est la meilleure ? La 9^e ville, classement du *Point*, où l'on respire le mieux, le 9^e territoire ! Il faut savoir que notre territoire se classe 9^e et notre territoire est bien représenté avec La Seyne à la 10^e place et Hyères à la 14^e place sur 200, 300, 400, 500, 600 villes françaises !

Alors vous avez raison, la preuve, c'est que l'on essaie de toujours trouver des solutions pour faire mieux, on ne se satisfait pas de ce qui se passe, mais arrêtons de dire que chez nous on meurt, parce que la qualité de l'air est certainement meilleure chez nous qu'ailleurs ! Les chiffres que je vous donne, vous pouvez les vérifier, ce n'est pas moi qui les sors ces chiffres, ce sont des chiffres qui nous sont donnés par AtmoSud, qui nous sont donnés par des marqueurs qui sont sur l'ensemble du territoire métropolitain. Voilà la réalité, et nous avons voté d'ailleurs ce matin plusieurs actions pour encore améliorer la qualité de l'air.

Ce qui vous gêne, ce sont ces bateaux qui arrivent, écoutez, aujourd'hui, on exige de ces navires qu'ils utilisent un carburant à 0,1 % de soufre, dès leur entrée dans la rade en 2020. Lorsque l'on aura terminé les travaux d'électrification à quai, le bateau ne se mettra pas à quai s'il ne branche pas son bateau à l'électrification, il ne rentrera plus sur la rade de Toulon. Voilà la réalité. On ne peut pas dire qu'on ne s'améliore pas, on ne peut pas dire que l'on n'a pas fait des efforts, la preuve, ce sont les chiffres que je viens de vous citer qui ne sont pas des chiffres inventés. Je vous mets toutes les études qui le prouvent à votre disposition, donc arrêtons de dire que chez nous on meurt parce qu'il y a des bateaux qui fument.

Vous savez, j'avais un autre débat durant ces dernières 48 heures : je m'inquiétais et je m'inquiète depuis des années et des années et des années, pour quelle raison ? Il y a une école communale maternelle qui est construite au milieu de trois axes routiers ! Trois axes routiers où passent 250 poids lourds et 13 000 voitures tous les jours avec des pots d'échappement. Il y a des enfants qui sont en maternelle là, et je dis, nous disons depuis des années qu'il faut améliorer les choses, on ne peut pas rester comme ça, on va faire des travaux dans une école, on va transférer les élèves de cet endroit très pollué, on va refaire une école complète et on va tous les localiser dans la même école. C'est cinq classes de maternelle. Oh là là, là là ! Vous avez vu la montée au créneau ? Ah, mais on s'est fait tuer ! Qu'est-ce qu'on dit ? Je dis une chose et je le dis solennellement ce matin : les parents d'élèves, vous en prenez la responsabilité. Vous voulez rester là ? Ok, je ne vais rien vous imposer. Alors le Maire, il supprime une école, il supprime une classe, mais on ne supprime rien, on essaie de localiser les enfants ailleurs sans supprimer de classe, sans rien supprimer ! Et vous avez vu ? « La ville de Toulon supprime des classes », mais non...

Vous savez, la pollution, c'est parfois irrationnel tout ce qu'on peut lire, entendre, et donc c'est difficile pour nous, mais il n'y a pas que les bateaux qui polluent. On essaie d'améliorer les choses, effectivement, parce que l'on fait 7 M€ de travaux dans nos écoles par an, petit à petit on refait, on réhabilite, on a réhabilité près de 80 % des groupes scolaires. On était arrivé à ce moment où mes collègues qui travaillent sur l'éducation, sur la ville, ont dit : « On peut essayer de localiser ces classes de

maternelle ». Vous savez, il y a un phénomène que nous ressentons dans toutes nos écoles, ce n'est pas qu'à Toulon ni dans le Var, c'est en France, il y a de moins en moins d'enfants. On a de plus en plus d'habitants, mais il y a moins d'enfants de maternelle. Hier, la moyenne dans les familles, c'était trois enfants, aujourd'hui quand on a un enfant et quand on en fait deux, on est dans la bonne moyenne. Il y a moins d'enfants. Chacun fait comme il veut, mais on le ressent dans les écoles maternelles. Donc là, avec le fait qu'il ne restait plus que cinq classes en maternelle, on se disait que l'on pouvait les relocaliser dans un endroit qui soit moins pollué, mais ce n'était pas supprimer des classes. Hé bien voilà, on va laisser comme c'est. Oh là là, dès que l'on touche ces problèmes-là, c'est très sensible et on se heurte à de l'irrationalité.

C'est un peu comme la culture, le jour où l'on m'avait présenté une exposition, je m'en souviens, j'étais Président du Département à cette époque, et l'on m'avait présenté une exposition où l'on avait pendu des chevaux morts. On faisait défiler les enfants devant, et j'avais dit : « Ecoutez, on aurait pu se passer de mener des enfants ». Oh là là, je me suis fait démolir, mais nationalement ! « Qu'est-ce qu'il est inculte cet homme, il ne connaît rien à rien ». Je me suis juré depuis, chaque fois que je passe devant une exposition, de dire que c'est beau, voilà, je vous assure. Et l'école, c'est aussi sensible. Alors je vais faire dans ma commune ce que souhaitent les parents d'élèves. Basta !

Voilà la raison pour laquelle c'est faux de dire qu'il meurt 500 personnes par an dû à la pollution des bateaux. Quand j'entends ça, je me dis que malheureusement ils meurent, malheureusement il meurt trop de monde, c'est vrai, mais dire que c'est l'air que nous respirons qui en est la cause, je ne peux pas vous le laisser dire parce que la réalité est tout autre. Après, on n'est pas les meilleurs encore, quand on est neuvième ou cinquième, on peut faire mieux. Certains font mieux que nous, mais quand même, on a amélioré les choses, et tous les classements que je vous donne le prouvent.

M. LEROY.- C'est pour ça qu'une étude va être lancée pour mettre des capteurs dans différents endroits, parce qu'il n'y a pas que la pollution des bateaux.

M. LE PRESIDENT.- Je vais en faire mettre un au groupe scolaire, on sera étonné. Il y en a déjà beaucoup de capteurs, vous le savez, je veux dire, on est équilibré, il y a un capteur à Villevieille où c'est un carrefour routier, allez le contrôler, vous verrez les mesures, on n'a pas mis des capteurs qu'au port de Toulon, on a mis des capteurs sur l'ensemble du territoire. Gilles peut en parler avec beaucoup plus de compétences que moi, c'est lui qui fait cela pour nous.

M. VINCENT.- Président, je suis désolé de parler après toi, mais je ne peux pas rester indifférent à ce que vient de dire Monsieur LEROY. En d'autres temps, on s'est d'ailleurs fait attaquer pour notre unité de valorisation énergétique et un conseiller...

M. LE PRESIDENT.- Si on se faisait attaquer que pour ça !

M. VINCENT.- Un conseiller avait dit qu'à cause de l'usine on allait provoquer des décès. Bon, en d'autres temps, je vous aurais traîné au tribunal parce qu'il est totalement anormal d'entendre quelqu'un accuser en fait la Métropole de provoquer 500 décès par an après tout ce que l'on fait. Si on ne faisait rien, Monsieur LEROY, je comprendrais, mais entre nous, on n'arrête pas ! A chaque Conseil métropolitain, nous avons des délibérations qui concernent la protection de l'environnement en général ; encore aujourd'hui, il y en a trois.

Vous nous avez félicités pour ce que nous avons inscrit dans le cadre du contrat de baie et vous venez rajouter une problématique qui n'a rien à voir avec le contrat de baie et qui, quelque part, est en relation avec le Plan de protection de l'atmosphère dont nous parlerons lundi avec Monsieur le Préfet ici même. Il faut raison garder. Admettez quand même que tout ce qui est fait aujourd'hui, le Président vient de le dire, contribue à améliorer de jour en jour la qualité de l'air. Dites-le franchement !

M. LEROY.- J'ai dit que ça s'améliorait.

M. VINCENT.- Sinon, Monsieur LEROY, faites-nous des propositions parce que là, ce que vous avez dit, ce n'est que le reflet de ce que pensent certaines Associations écologistes que l'on connaît très bien et qui, de toute façon, ne seront jamais contentes de ce qui se passe dans la Métropole, qui voudraient bien prendre notre place, mais qui en sont totalement incapables. Faites-nous des propositions ! J'aurais aimé, en tant que représentant d'une écologie, on va dire non punitive, parce que ce dont je parle, c'est de l'écologie punitive, vous seriez venu en disant : voilà, dans le contrat de baie, j'aurais aimé qu'il y ait telle ou telle action, on vous aurait répondu tranquillement en vous disant : effectivement, on en a discuté, on a fait un brainstorming avant de faire ce contrat, on a réuni tout le monde en demandant quelles sont vos idées, et il y en avait tout autour de la salle, des papiers étaient affichés sur les murs où chacun a pu exprimer ce qu'il souhaitait que l'on fasse. Moi, j'aurais aimé ça, mais nous parler de la qualité de l'air, alors que l'on est en train de vous parler de la qualité de l'eau, c'est comme l'histoire du tramway, je suis étonné qu'on n'en ait pas parlé aujourd'hui, c'est exactement pareil.

M. LE PRESIDENT.- Les spécialistes du tramway ne sont pas là.

M. VINCENT.- S'il vous plaît, Monsieur LEROY, arrêtez ! Ce que nous faisons, nous le faisons vraiment avec une intention que la population qui vit dans l'aire toulonnaise ait une qualité de vie qui soit une bonne qualité de vie et si possible supérieure à ailleurs. Je suis Président d'une Association d'élus, 1 000 adhérents, quand je discute avec mes collègues élus et qu'ils me donnent les résultats que vient de citer le Président, parce que partout il y a des Atmo, on compare. J'étais au Havre il y a deux ans, par exemple, et quand ils me donnent leurs résultats, c'est ce qui nous a fait dire : on n'a pas de tramway, mais on n'est pas parmi les dix villes les plus polluées qui ont un tramway. Donc il faut raison garder.

Faites-nous des propositions ! Je vous ai dit à plusieurs reprises : vous voulez en discuter, venez dans les services, on en discute, je ne vous ai jamais vu, ni vous ni les autres, je ne vous ai jamais vus et vous n'avez jamais fait de proposition. Le jour où vous en ferez, Monsieur LEROY, je dirai : enfin, ils ont compris que les choses ne pourront changer qu'en faisant des propositions et en mettant des moyens pour que les projets que nous avons depuis des années pour améliorer la qualité de vie avancent.

M. LEROY.- Je n'ai jamais dit que ça ne s'améliorerait pas.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEROY, ce que dit AtmoSud avec l'ensemble des capteurs qu'il y a sur le territoire métropolitain, je rappelle que le territoire métropolitain, c'est 12 Communes, 450 000 personnes, AtmoSud dit qu'il y a entre 10 et 500 personnes, non pas qui meurent comme vous dites, qui sont encore exposées à la pollution dans la Métropole ; 10 à 500 personnes sont encore exposées à la pollution dans la Métropole, voilà ce qu'écrit AtmoSud, on pourra vous le faire vérifier. Vous transformez en disant que 500 personnes qui meurent à cause de la fumée des bateaux sur la Métropole, ce n'est pas raisonnable.

M. LEROY.- Je vous fais déjà une proposition, Monsieur Gilles VINCENT, ce serait d'inciter les navires et les ferries en particulier à utiliser du gaz naturel, de passer à des bateaux neufs au lieu de reprendre de vieux bateaux.

M. LE PRESIDENT.- Mais on n'acceptera pas les vieux bateaux dans la rade, on ne les accepte pas, ils sont contrôlés, tous les bateaux sont contrôlés ! Ce n'est pas nous qui faisons le contrôle, sur l'eau c'est la Marine.

M. LEROY.- Je prendrai rendez-vous avec vous, Monsieur VINCENT.

M. VINCENT.- Très bien.

M. LE PRESIDENT.- Sur les bateaux qui ont été contrôlés dans la rade, aucun bateau n'a été pris en défaut sur le respect des normes environnementales.

M. LEROY.- Il y en a sept qui ont été contrôlés.

M. LE PRESIDENT.- Oui, écoutez, c'est déjà pas mal.

M. VINCENT.- Sachant, Monsieur LEROY, que les contrôles sont faits par l'État et pas par la Métropole. Peut-être que l'État n'a pas les moyens de contrôler tous les bateaux, peut-être que de temps en temps certains rejettent et ne se mettent pas au fioul à 0,1 % de soufre. On le voit tout de suite, on a des fumées noires, etc., mais c'est l'État qui est en charge du contrôle. Nous, notre rôle, c'est de mettre les moyens en place pour que ces bateaux utilisent un gasoil à faible taux de soufre et, quand ils arrivent et qu'ils sont à quai, qu'ils puissent se brancher de telle façon qu'ils n'éjectent pas du soufre par leur cheminée. Ça, c'est notre rôle, mais le contrôle c'est l'Etat.

Je rappelle que, représentant la Métropole il y a quelques années, alors que Madame BORNE était Ministre des Transports, je lui avais demandé, je n'étais pas le seul, il y avait un représentant de Nice et un représentant de Marseille, de déclarer une zone ECA dans toute la Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Mais nous, on l'a créée. Et puis il faut savoir que l'on parle toujours des croisières, les fumées, les navires, il ne faut plus voir de navires, mais dites, chers collègues, ce sont 35 M€ de retombées économiques les seuls croisiéristes, je ne parle pas du reste, donc voilà la réalité des choses.

S'il n'y a plus d'intervention ? Monsieur NAVARRANNE, pardon, allez-y bien sûr.

M. NAVARRANNE.- Promis, je ne succomberai pas à la tentation de vous parler du tramway, je vais résister à cette tentation.

Sur ce contrat de baie, ce qui est à saluer, je crois, c'est la partie dialogue. J'entendais le Président de la Métropole, aussi Maire de la ville, parler du sujet d'une école, c'est peut-être là la question du dialogue ou de la concertation préalable qui n'a peut-être pas eu lieu. Je ne connais pas particulièrement ce dossier, hormis ce que j'ai lu dans la presse, mais avec le contrat de baie, ce qui est incroyable, c'est cette capacité de dialogue. Alors oui, par l'intermédiaire des services de la Métropole, mais aussi par l'antériorité de tout cela et vous l'avez dit, on va fêter entre guillemets presque les 30 ans des contrats de baie sur notre territoire. Cela fait depuis quasiment trois décennies qu'il y a cette capacité de dialogue qui regroupe, chose qui est assez rare, les Associations alors souvent très urticantes parce que participant aux choses de manière bénévole et donc très passionnée, c'est parfois difficile d'appréhender cela, mais je crois qu'avec le contrat de baie c'est remarquablement fait, en tout cas je ne

connais pas une seule association qui se soit plainte à la fois des échanges pour la construction de ces contrats de baie et des partenariats pour le suivi de ce contrat.

Il y a aussi les Syndicats et les regroupements de professionnels parce que l'objectif est clair, c'est d'avoir, par l'intermédiaire des contrats de baie, cette capacité à protéger la biodiversité, et aider, je dirais presque favoriser le développement industriel et économique.

M. VINCENT.- Le maintien.

M. NAVARRANNE.- Le maintien, mais parfois le favoriser. C'est plutôt quelque chose d'intéressant puisqu'on le sait, le développement économique de notre territoire va passer par la mer et donc il va falloir développer la requalification, par exemple, de tous les anciens sites de la Marine par des sites de réparation d'entretien dans le nautisme, c'est une bonne chose. Et donc ce dialogue, cette concertation avec les institutions est plus habituelle, la Marine nationale, les Collectivités locales, l'État.

Si les actions de préservation de la faune et de la flore sont assez simples à appréhender dans ce contrat, toute la partie réhabilitation de la frange littorale, le maintien, nous le disons, des activités industrielles, portuaires dans le respect de l'environnement, toujours dans ce travail de concertation, et le développement des activités liées à la mer, il y a peut-être une chose à améliorer qui sont les outils de suivi et de gestion. Il y a peut-être dans la présentation des choses une amélioration à apporter. Je ne sais pas s'il existe, s'il serait simple de trouver un outil informatique (parce que c'est comme ça que ça se passe) qui permettrait cette présentation et ce suivi amélioré de concertation avec des opérateurs qui ne sont donc pas que ceux de la Métropole, car je crois que cet esprit de dialogue et de concertation fait la spécificité des contrats de baie dont j'apprends aujourd'hui qu'ils ont fait des émules. Pourquoi pas, si on peut montrer pour une fois, en matière de concertation, cet exemple qui fait *a priori* office de précurseur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur NAVARRANNE, sur le contrat de baie, nous sommes 40 maîtres d'ouvrage qui dialoguons ensemble, sans problème.

Sur les écoles, je ne peux pas vous laisser dire que mon adjointe, Madame MASSI, ne dialogue pas avec des parents d'élèves ou avec les enseignants, ils sont présents à chaque Conseil d'école, chaque fois qu'il le faut. Après, parfois c'est difficile de dialoguer quand on ne veut pas entendre, des deux côtés ; je vous l'ai dit, je ferai ce que les parents d'élèves souhaitent, sans problème. Maintenant ils sont prévenus, il y a possibilité, mais que l'on dise une bonne fois pour toutes la raison : la pollution, car cela n'a jamais été dit. Nous, on l'a dit, ça n'a jamais été écrit.

M. VINCENT.- Président, simplement pour répondre à Monsieur NAVARRANNE, il existe deux tableaux de bord : un tableau de bord d'avancement planning et un tableau de bord financier. Et surtout, il existe un tableau de bord environnemental, c'est une flèche qui, pour chaque action, va passer du rouge au bleu quand on aura obtenu l'objectif désiré. Cela permet d'avoir une visualisation rapide de l'avancement d'un point de vue environnemental, et c'est dans le contrat de baie. Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- On le vote : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Monsieur Jean-David MARION.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté et je vous en remercie.

Gilles, tu poursuis avec la 35.

N° 23/03/035 PRECISION DU MODE DE CALCUL HEBDOMADAIRE DE LA REDEVANCE SPECIALE INSTITUEE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

M. VINCENT.- On a décidé de mettre en place une redevance spéciale, puisque nous sommes compétents pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, et nous avons la possibilité de mettre en place une redevance spéciale pour tout ce qui est déchets assimilables aux ordures ménagères produits par les professionnels. Nous l'avons votée, il y a un tarif, c'est relativement simple : tout le monde paie une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et, pour les professionnels, il y a un litrage maximum de 1 300 litres par semaine. Au-delà, ils doivent acquitter une redevance spéciale et nous avons acté ici que cette redevance spéciale nous la diminuerons du montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de mettre une annexe qui va permettre à ceux qui sont redevables de cette redevance de calculer leur redevance en fonction de leur litrage. Ce sont tout simplement des tableaux qui sont rajoutés à la fin avec, par exemple, quelqu'un qui a un conteneur de 320 litres, si ce conteneur est relevé quatre fois par semaine, cela fait 1 280 litres ; cela lui permet de calculer sa redevance.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté.

Jean-Pierre, la 36.

N° 23/03/036 VILLE DE LA CRAU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - LA BASTIDETTE

M. GIRAN.- Monsieur le Président, il s'agit du bilan de la concertation publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme pour le projet de la Bastidette à La Crau ; on tire les conclusions du bilan de concertation. C'est purement formel.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

Il est adopté et je vous en remercie.

La 37.

N° 23/03/037 VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. GIRAN.- Ville de Toulon, ce sont les modalités de mise à disposition du dossier au public pour la modification simplifiée n° 8 du PLU de Toulon. Il y a des créations et des suppressions d'emplacements réservés, quelques ajustements, l'intégration de la déclaration de projet pour la réhabilitation et l'extension du Palais de justice et la création d'une Cité judiciaire. Il s'agit là de définir les modalités de cette mise à disposition du dossier au public.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Madame Basma BOUCHKARA.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

N° 23/03/038 VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION D'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. GIRAN.- La délibération suivante, c'est la justification d'une absence d'évaluation environnementale relative à la modification simplifiée n°8 du PLU. C'est une bonne nouvelle. La Commune ou la Métropole l'ont demandée et la Mission régionale de l'autorité environnementale l'a accordée. Parfois, cela fait gagner beaucoup de temps que l'on puisse être dispensé, quand ce n'est pas justifié, de cette évaluation.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

N° 23/03/039 PLU DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITANT LES ABORDS RELATIF A LA PROTECTION DU FORT NAPOLEON SITUE A L'INTERIEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE "BALAGUIER - TAMARIS - LES SABLETTES - BAIE DU LAZARET"

M. GIRAN.- Le PLU de la ville de La Seyne-sur-Mer, c'est la définition d'un périmètre autour du fort Napoléon, ce qui peut se comprendre, délimiter les abords, le fort Napoléon étant situé à l'intérieur de l'AVAP qui vaut SPR (je pense que l'année prochaine, on aura encore une appellation nouvelle) et donc c'est ce périmètre qui est ici défini.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Jean-Pierre, la 40.

Conseil métropolitain – 23 mars 2023

N° 23/03/040 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - 2337 BOULEVARD DU FRONT DE MER - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N°0039

M. GIRAN.- La ville d'Hyères, c'est le classement dans le domaine public d'une petite parcelle aux Salins, le long de l'immeuble qui vient d'être créé où l'on a fait un chemin piétonnier. Cette parcelle appartenait au Logis Familial Varois, il y a un échange pour quelques mètres carrés, 53 mètres carrés pour assurer la continuité.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. La 41.

N° 23/03/041 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - ALLEE AUREA - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES PARCELLES CADASTREES SECTION DE N° 114 ET ET 116

M. GIRAN.- C'est le même esprit. Il s'agit, aux abords du skatepark d'Hyères, de réaliser des travaux d'aménagement sur le parking ; il y a des parcelles qu'il convient de classer dans le domaine public métropolitain.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

La 42, Gilles, tu reprends la parole. Ah, on arrive encore à la Ligne Nouvelle, on ne va pas refaire le débat !

N° 23/03/042 CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET PHASE 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VINCENT.- J'ai bien peur que oui, Président, parce que certains s'y préparent. Il s'agit de la convention de financement des études de niveau avant-projet phase 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Il s'agit d'approuver une convention qui définit les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des études que je viens de citer. Les signataires de cette convention sont l'AFIT, l'État, la Région, les Départements, les Métropoles et Communautés d'agglomération, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions.

Cette convention précise notamment le programme de l'opération, l'assiette de financement et le financement des études. Elle vise à couvrir l'intégralité des besoins relatifs à la réalisation des études de niveau avant-projet de la phase 2, du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Il est proposé d'approuver un fonds de concours de 1 346 162,72 € qui correspond à 1,3384 % du montant des études à engager, lesquelles études sont estimées à 100 580 000 € dont 948 925,60 € sont attribués au périmètre SNCF Réseau et 397 237,12 € attribués au périmètre SNCF Gares et Connexions. Voilà, Monsieur le Président, je pense que le détail, on l'a déjà donné.

M. LE PRESIDENT.- Si cela peut nous permettre d'avancer. Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Améliorer les infrastructures ferroviaires est indispensable, nécessaire et nous voterons pour cette Délibération, mais il faut penser aux usagers, ce dès maintenant, sans attendre la réalisation de ces infrastructures.

En retenant ce que vous m'avez dit tout à l'heure, je vais un peu changer la manière de présenter ce que je dis, et je vais vous proposer des améliorations pour améliorer la circulation des usagers. Je vais prendre par exemple la halte ferroviaire de Sainte Musse qui est pensée pour l'hôpital, mais il faudrait faire une passerelle piétonne et cycliste pour que les gens qui habitent au sud-ouest de la ligne puissent y accéder. Pour l'instant, ils n'ont aucun accès à cette halte ferroviaire et c'est dommage.

Je vais demander pour la ville d'Hyères si la liaison entre la presqu'île de Giens et la gare d'Hyères sera faite en correspondance avec les trains ? Pour l'instant, il n'y a pas de relation entre les horaires de bus et les horaires de train, et c'est dommage pour les gens qui veulent partir de Giens et aller travailler en prenant le train.

Je vais demander au niveau de Six-Fours ce qu'il y a comme relation de bus entre Six-Fours et la gare d'Ollioules-Sanary qui est la gare la plus proche ? Il n'y a pas de relation en bus.

Dernière chose, quelque chose qui sort de TPM, mais on le voit bien dans le contrat de baie, on va plus loin que TPM et là, on a un problème avec les habitants de Sanary en particulier ou de Bandol qui n'ont pas de bus réguliers à cause du changement de Métropole. C'est tout de même dommage pour ces habitants d'être pénalisés par une barrière qui n'est qu'administrative.

Merci donc pour les usagers des transports en commun.

M. LE PRESIDENT.- Je vous répondrai pour la partie toulonnaise : la passerelle s'impose et vous savez la raison pour laquelle on ne la fait pas ? Parce que c'est Escota qui va la faire. Ils ont des moyens, ils vont la faire et donc on attend qu'ils la

fassent, c'est programmé. C'est quand même mieux que ce soit Escota qui la fasse plutôt que ce soit les contribuables métropolitains qui la paient. Je crois qu'ils font un bon bénéfice, non, Escota ? Vous voyez que nous y avons pensé.

Mme ESPINASSE.- Puis-je intervenir, Président ?

M. LE PRESIDENT.- Mais bien sûr, Madame.

Mme ESPINASSE.- Pour répondre à Monsieur, il se trouve qu'actuellement il y a des discussions en cours entre le Maire de Six-Fours et le Maire de Sanary ; ils se sont mis d'accord pour que le bus puisse aller jusqu'à la gare avec, je crois, quatre arrêts. Cela existe, ils se sont mis d'accord.

M. LEROY.- Hé bien, c'est bien.

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez que vous avez des réponses.

M. LEROY.- Je n'ai jamais nié que ça progressait, j'essaie juste de vous pousser pour que cela avance plus vite.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr. Ne nous poussez pas trop fort parce qu'après, on tombe. Ne nous poussez pas trop fort, on est fragile, vous savez, très fragile.

Bien. Je peux mettre aux voix ce dossier : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité).

C'est adopté. Je vous en remercie.

Pour le dossier suivant, je vais demander à Madame BICAIS, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Monsieur BENEVENTI, Monsieur ROUX Francis, Laurent JEROME et Pierre BONNEFOY ainsi qu'à Madame Valérie RIALLAND de sortir de la salle.

Madame Nathalie BICAIS, Messieurs Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Francis ROUX, Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY et Madame RIALLAND sortent de la salle.

Je vais donner la parole à Ange MUSSO.

N° 23/03/043 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR L'ANNEE 2023 (DU MOIS DE FEVRIER A AVRIL 2023)

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la convention tripartite entre la Métropole TPM, le Conseil départemental du Var et la S.A. Régie Mixte des transports toulonnais pour avoir un financement pour la tarification sociale en faveur des bénéficiaires du RSA. La convention s'arrêtait au 31 janvier, notre contrat de délégation de service public a été prolongé jusqu'au 30 avril, il s'agit donc de faire une convention du 1^{er} février au 30 avril 2023.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est sorti, je peux le mettre aux voix : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 10

Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Valérie RIALLAND, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Francis ROUX, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Sandra TORRES, Madame Nathalie BICAIS.

(Adoption à l'unanimité).

C'est adopté.

Il est demandé à Laurent JEROME et Pierre BONNEFOY de réintégrer leur place, en revanche Messieurs BENEVENTI, ALBERTINI, ROUX, le Président MASSON et Mesdames BICAIS et RIALLAND restent à l'extérieur ; vous pouvez rester à l'extérieur les Conseillers départementaux.

Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY entrent dans la salle.

Ange, à toi.

N° 23/03/044 AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°IT 2002-1692 DU 26 AOUT 2002 RELATIVE AU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT DANS LES LIMITES DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de l'avenant n°3 à la convention relative au financement du Département dans les limites du périmètre des transports urbains pour l'organisation des transports scolaires. La compétence a été transférée à la Région, et notre convention prévoyait une révision, une actualisation annuelle. La compétence transférée à la Région, la Loi l'interdit, il faut donc abroger cette disposition de révision et fixer son montant à 3 400 498,45 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 8

Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Valérie RIALLAND, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Francis ROUX, Madame Sandra TORRES, Madame Nathalie BICAIS.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée.

Je vais demander aux Conseillers départementaux et au Président de réintégrer leur place, et je demande à Laurent Jérôme et à Pierre Bonnefoy de rester en dehors, ou de sortir de la salle.

Mesdames Nathalie BICAIS et Valérie RIALLAND, Messieurs Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Francis ROUX entrent dans la salle,

Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY sortent de la salle.

Je passe la parole à Ange MUSSO.

N° 23/03/045 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU MISTRAL RELATIVE AU TRANSPORT DE PERSONNEL DES ARMEES ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA PRESQU'ILE DE SAINT-MANDRIER POUR LA PERIODE DU 1^{ER} MAI 2023 JUSQU'AU 31 JANVIER 2024

M. MUSSO.- Il s'agit de la convention tripartite entre le ministère des Armées et la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le délégataire en charge de l'exploitation du réseau Mistral relatif au transport du personnel des Armées entre la ville de Toulon et la presqu'île de Saint-Mandrier pour la nouvelle période du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024.

Je mets aux voix cette délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2

Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre BONNEFOY.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée.

Tout le monde peut rentrer, puisque l'ordre du jour est épuisé, et je déclare clos ce Conseil métropolitain en vous remerciant.

Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY entrent dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

M. le Président de la Métropole

**La Secrétaire de séance
Béatrice VEYRAT-MASSON**